



Bulletin hebdomadaire n° 1762 du lundi 20 mai 2019

Service de presse en ligne sur abonnement : acip-presse.fr

Agence de Communication Interrégionale de Presse

Fondateur : Jacques Jira + – Directeur de la publication : Frédéric Aimard –

Rédacteur en chef : Philippe Buron-Pilâtre. Comité de rédaction : Paul Astolfi, Jérôme Besnard, Joël Broquet, Fabrice de Chanceuil, Jean Étèvenaux, Yves La Marck, Gérard Leclerc, Catherine Pauchet, Marie-Christine Renaud d'André, Alice Tulle.

Impression par nos soins – ISSN : 0789-2757 – Administration - Tél. : 06 77 90 36 20

Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation expresse.

SPFC-ACIP S.A. au capital de 984 928 euros. - 41838214900015 R.C.S. Nanterre - APE 5814Z
Siège : 60, rue de Fontenay – 92350 Le Plessis-Robinson

Nos abonnés ont accès aux archives de l'Acip sur le site

<http://www.acip-presse.fr/abonnement.html>

Le bulletin en cours de réalisation y est, au fur et à mesure des compléments et corrections introduits, à partir du lundi et jusqu'au mercredi.

Hébergeur du site Internet acip-presse.fr : Cephass

LE RUISSEAU – 43290 MONTFAUCON EN VELAY – 04 71 59 91 24

Le bulletin ACIP est l'héritier et le continuateur de l'Agence Coopérative Interrégionale de Presse créée en 1948 par de jeunes journalistes dans l'effervescence des lendemains de la guerre. Jacques Jira devait en assumer la direction jusqu'à sa mort en 2001 à 72 ans. Serge Plénier lui succéda comme rédacteur en chef jusqu'à son décès en 2018 à 59 ans. Frédéric Aimard en est actuellement la cheville ouvrière.

Sommaire : Les européennes sans trop y croire – Du 110 au 10 km/h – Des livres sur l'Europe – –
L'humeur de Précy – Notre-Dame : Inquiétudes sur la restauration – Nationalisme ou empire euro-
péen ? – Vu du Ciel – Lectures – Cinéma – Delon – Brèves.

Les européennes sans trop y croire

Jean-Gabriel Delacour

Les élections au Parlement européen, qui se déroulent chez nous ce dimanche 26 mais du 23 au 26 dans l'ensemble de l'Union, n'auront guère passionné les citoyens. Non seulement la campagne est restée limitée — qu'on songe aux clips télévisés — mais l'enjeu lui-même n'a pas été très clairement défini. D'ailleurs, une brochure diffusée par le Parlement européen a montré que, pourtant fiers de leur travail, les députés sortants et les anciens députés se montraient eux-mêmes pleins d'inquiétude et que « *l'espérance européenne* » ne semblait plus faire recette.

Cela répond à une réalité : l'opinion publique paraît rongée par l'euroscpticisme un peu partout. Du coup, on ne croit plus guère à la possibilité pour la France d'agir, l'Allemagne se mettant en position retranchée tandis que le Royaume-Uni s'apprête à envoyer des élus pour seulement quelques mois avant le Brexit. Il n'y a guère que le Premier ministre portugais, dans son pays à la tête d'une coalition de gauche et d'extrême gauche, pour appeler à une grande alliance progressiste européenne autour du projet de « *renaissance* » proposé par Emmanuel Macron. En réalité, ce dernier échoue à imposer ses vues aux nations qui résistent à ses arguments qu'il croit rationnels et imparables. Il a beau vouloir devenir le chef du camp pourfendant « *nationalistes* » et « *populistes* », il n'arrive pas à susciter un grand mouvement derrière lui et ses députés risquent de se retrouver isolés au Parlement.

Le président de la République est même allé, sur les dernières affiches, jusqu'à remplacer personnellement la tête de liste assez inodore censée conduire la campagne, mais rien n'y aura fait. Il est vrai que sa stratégie d'un combat binaire contre le Rassemblement national afin de renouveler la victoire de 2017 contre Marine Le Pen se heurte à une réalité : il n'y a qu'un tour et il se joue à la proportionnelle. Cela pourrait l'amener à se retrouver avec comme seuls électeurs ceux du premier tour de la présidentielle, d'autant que des ténors de droite considérés un temps comme « *Macron-compatibles* » ont fait allégeance à leur parti d'origine — en l'occurrence les Républicains, bien managés par François-Xavier Bellamy.

La grande question à laquelle nul ne peut répondre mais qui reste lancinante concerne le taux de participation. Accessoirement, on se demande si les Britanniques vont se considérer comme encore intéressés et dans quel sens ils vont voter, pour ou contre l'Union européenne. Les Allemands, eux, qui se savent les principaux bénéficiaires du système à condition qu'il ne se grippe pas, semblent prêts à voter aux deux tiers, un chiffre de participation très fort. Il est vrai qu'ils espèrent aussi que Manfred Weber, le candidat chrétien-démocrate tête de liste du Parti populaire européen, devienne le futur président de la Commission européenne.

Dans ces conditions, les autres pays n'auront plus qu'à suivre. À moins que...

L'humeur de Précycy

Du 110 au 10 km/h

Édouard Philippe, qui sait lâcher du lest quand le Président le lui demande, a généreusement fait savoir que les départements pourraient remonter la vitesse de 80 à 90 km/h sur les routes qu'ils choisiraient. Passons sur le fait qu'il aura fallu, pour en arriver là, six mois de ronds-points occupés par les Gilets jaunes et quelque 500 millions d'euros de dégâts sur 75 % des radars automatiques. Ce qui n'a guère été relevé, en revanche, c'est que l'extraordinaire variation des limitations de vitesse va encore s'accroître.

Les conducteurs étrangers sont particulièrement sensibles à ce qui apparaît comme une spécificité française : les différences très rapprochées de réglementation. Bien sûr, vous pouvez rouler à 130 km/h sans interruption sur une bonne centaine de kilomètres en empruntant une autoroute auvergnate ou à 110 km/h sur une voie rapide bretonne. Mais, autrement, dès que vous vous déplacez à proximité d'une métropole ou sur une simple route de campagne, vous êtes assailli par des changements quasi permanents.

Bien sûr, il y a ceux nécessités par la traversée d'une agglomération ou des travaux de maintenance. Pourtant, la réduction drastique autour des grandes métropoles entraîne un jeu assez pervers entre le 110, le 90 et le 70 — d'autant qu'existent des zones sans signalisation apparente ou avec des panneaux repliés. En outre, à l'intérieur du moindre petit village, les ralentisseurs sont accompagnés d'impératifs 30. Quant au 50 km/h qu'Anne Hidalgo envisage froidement pour le périphérique parisien en oubliant que ce « *boulevard urbain* » reste avant tout une voie de dégagement pour l'ensemble des Franciliens, il concerne déjà bien souvent divers tronçons.

Mais n'est-ce pas le charme de la France qu'elle soit saucissonnée aussi pour les vitesses autorisées ? alors, à quand des morceaux à 10 km/h ?

Jean Étèvenaux

Au moment où les citoyens de l'Union européenne sont invités à désigner leurs nouveaux représentants, il semble intéressant de mettre sur le devant quelques ouvrages aidant à comprendre notre vieux continent. Bien entendu, on ne prétend fournir aucune recette, à plus forte raison aucune recommandation. Simplement, tous ces livres qui comportent le nom de l'Europe dans leur intitulé peuvent retenir l'attention.

On commencera par ceux qui rappellent la dimension continentale d'au moins une partie de notre passé. Évidemment, l'époque de Napoléon reste dans tous les esprits. C'est ainsi que Jacques-Olivier Boudon a dirigé une étude sur *Les provinces illyriennes dans l'Europe napoléonienne (1809-1813)* (Paris, Éditions SPM, 2015, 352 pages). De même, le plus célèbre champ de bataille apparaît dans *Waterloo 1815 2015. Europa uitgedaagd. Le défi à l'Europe. Europe challenged* (Bruxelles, Musée royal de l'Armée et d'histoire militaire, 2015, 4 + 228 pages) et dans *l'Itinéraire de mémoire des combattants français de juin 1815 proposé par l'Association franco-européenne de Waterloo et Les Amis de Ligny à l'occasion du bicentenaire de la campagne de Belgique de 1815* ([Bruxelles / Ligny, 2015 ?], 36 pages).

Également significative aura été, un siècle plus tard, la référence choisie par Pierre Drieu La Rochelle avec *Le Jeune Européen et autres écrits de jeunesse 1917-1927* (édition établie, annotée et présentée par Julien Hervier, Paris, Bartillat, 2016, 432 pages). Se rapportant à une cinquantaine d'années après, Henri Roth peut exposer comment *Le tram 12 raconte Genève. 1862-2012. L'épopée de la plus ancienne ligne d'Europe*, Genève (Slatkine, 2019 [1^{re} édition : 2012], 184 pages). Dans le même esprit, on peut, grâce à Frédéric Héran, situer *Le retour de la bicyclette. Une histoire des déplacements urbains en Europe de 1817 à 2050* (Paris, La Découverte, 2014, 256 pages).

Pour aller au cœur des choses, Étienne François et Thomas Serrier ont dirigé une étude sur *Europa. Notre histoire* (Paris, Les Arènes, 2017, 1392 pages). De même, Amaël Cattaruzza et Frédéric Dessberg en ont conduit une autre sur *L'eupéanité en Europe médiane* (Paris, Honoré Champion, 2018, 294 pages). D'autres approches historiques donnent à Maurice Meuleau l'opportunité de faire découvrir *Les Celtes en Europe* (Rennes, Ouest-France, 2018, 128 pages), à Myriam Yardeni de se pencher sur *Minorités et mentalités religieuses en Europe moderne. L'exemple des huguenots* (Paris, Honoré Champion, 2018, 334 pages) et à Michèle Crogiez Labarthe, Juan Manuel Ibeas Altamira et Alain Schorderet de répertorier *Savoir et civisme. Les sociétés savantes et l'action patriotique en Europe au XVIII^e siècle* (actes du colloque de Berne, 20-22 septembre 2012, Genève, Slatkine, 2017, 412 pages). Bien qu'un peu limité sur la France, Derry Brabbs détaille les *Grands pèlerinages d'Europe* (Rennes, Ouest-France, 2018 [édition originale en anglais : *Pilgri-*

mage, Londres, Quarto Publishing plc, 2017], 256 pages). On ne peut négliger le genre particulier que détaille Claude d'Elendil : *De Nostradamus à Alois Irlmaier. Conversations sur les prophéties, guerres civiles européennes et troisième conflit mondial 2017-2033* ([?], Domus, 2016, 348 pages). Tout à fait en phase avec la problématique contemporaine, Gerlando Lentini s'attache *Aux racines chrétiennes de l'Union européenne. Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi* (Nouan-le-Fuzelier, Éditions des Béatitudes, 2006 [édition originale en italien : 2004], 256 pages). Pour y voir plus clair, David Sirtzky fait une proposition : *Parlons Europe en 30 questions* (Paris, Éditions SPM, 2016, 224 pages). Marion Gaillard décortique *L'Union européenne. Institutions et politiques* (Paris, La Documentation française, 2018 [5^e édition], 214 pages) cependant que le n° 88, novembre-décembre 2017, de *Questions internationales* se penche sur *L'Europe entre crises et rebond*. Olivier Clochard a dirigé *l'Atlas des migrants en Europe. Approches critiques des politiques migratoires* (Paris, Armand Colin, 2017, 176 pages) cependant que Laurent Dandrieu s'interroge sur *Église et immigration : le grand malaise. Le pape et le suicide de la civilisation européenne* (Paris, Presses de la Renaissance, 2017, 320 pages). De même, Jean-Claude Barbier a rassemblé des écrits sur le thème : *Un retour des nations en Europe ? Réflexions sur la crise politique de l'Union européenne* (Paris, La Documentation française, 2018, 236 pages). Plus engagés, d'autres titres apportent aussi leur contribution. Céline Schoen vante *L'Europe des citoyens* (Paris, Le Cherche-Midi, 2017, 144 pages). Philippe Huberdeau fait mine de s'interroger : *La construction européenne est-elle irréversible ?* (Paris, La Documentation française, 2017, 192 pages). Ivan Krastev scrute *Le destin de l'Europe. Une sensation de déjà vu* (Paris, Premier Parallèle, 2017 [édition originale en anglais : Philadelphie, Penn Press, 2017], 160 pages). Christophe Barret met en exergue *Podemos. Pour une autre Europe* (Paris, Cerf, 2015, 260 pages). Patrice Franceschi lance un appel : *Combattre ! Comment les États-Unis d'Europe peuvent sauver la France. Manifeste* (Paris, La Martinière, 2017, 256 pages). Philippe Gustin et Stephan Martens veulent croire à *#FranceAllemagne. Relancer le moteur de l'Europe* (préface de Bruno Le Maire, Paris, Lemieux éditeur, 2016, 104 pages). Enfin, Jean Quatremer laisse éclater sa colère : *Les salauds de l'Europe. Guide à l'usage des eurosceptiques* (Paris, Calmann-Lévy, 2017, 320 pages).

Actualité France

Notre-Dame : Inquiétudes sur la restauration

par Alice Tulle

Le 11 mai, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi pour la restauration et la conservation de Notre-Dame. Le texte provoque de vives inquiétudes.

La discipline de parti a joué. Les députés de la majorité ont adopté sans états d'âme apparents le projet de loi rédigé à la hâte après l'incendie de Notre-Dame et présenté par le gouvernement en procédure accélérée. On n'en finira donc jamais avec la pratique généralisée ces dernières années : « *Un fait divers = une nouvelle loi* ». Cette précipitation est d'autant plus regrettable en l'espèce que la police n'a pas achevé ses investigations et que « *les expertises sont loin d'être terminées* » comme l'a souligné l'archevêque de Paris. Par conséquent, le coût de la restauration ne peut pas encore être évalué.

Le montant des dons

En attendant, on discute sur le montant des dons reçus. Certains affirment qu'il y aura trop d'argent, mais le milliard évoqué concerne les sommes effectivement envoyées et des promesses qui ne sont pas toutes concrétisées. De plus, un sourd conflit oppose le général Georgelin, qui supervise les opérations de restauration depuis l'Élysée et le ministre de la Culture, Franck Riester, qui craint d'être marginalisé.

C'est dans cette situation confuse que le texte gouvernemental a été discuté puis adopté sans que les critiques des députés de droite et de gauche soient prises en considération. Or ces députés, une partie de la presse et de très nombreux Français, si l'on en croit les sondages et les réseaux sociaux, redoutent que ne soit finalement votée une loi d'exception inspirée par le désir présidentiel de restaurer la cathédrale en cinq ans. Le projet de loi prévoit en effet des mesures et des procédures qui sont hors du commun.

L'article 8 autorisera le gouvernement à créer par ordonnance un établissement public « *aux fins de concevoir, de réaliser et de coordonner les travaux de restauration et de conservation de la cathédrale...* »

Création étrange autant qu'inutile : comme le souligne le Conseil d'État dans son avis, il existe déjà deux établissements publics qui peuvent prendre en charge la restauration : le Centre des monuments nationaux et l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture. L'article 8 signifie que l'Élysée veut conserver de bout en bout la maîtrise des opérations.

Un nouvel établissement public

Plus grave, l'article 9 autorise le gouvernement à prendre par ordonnances « *toutes dispositions* » destinées à faciliter la restauration de la cathédrale, en procédant au besoin à des « *adaptations ou dérogations* » aux règles d'urbanisme, d'environnement, de construction et de préservation du patrimoine, de commande publique, de domanialité publique, de voirie et de transport ! Dès lors, le nouvel établissement public pourrait ignorer la Commission nationale des monuments historiques, les Architectes des Bâtiments de France, les archéologues – somme toute l'ensemble des spécialistes et les procédures qu'ils doivent respecter. Il est déjà établi que le gouvernement ignore résolument la Charte de Venise, que la France a pourtant signée, et qui fixe des règles aussi précises que pertinentes. Ces règles prévoient notamment la restauration des monuments avec « *les apports valables de toutes les époques* » ce qui inclut la flèche de Viollet-le-Duc et proscrit tout « *geste architectural* » contemporain. Pourquoi n'en tient-on aucun compte ? Le projet de loi vient en discussion devant le Sénat le 27 mai. Il faut en espérer un retour au respect des principes de la restauration des monuments historiques.

Europe

Nationalismes ou empire européen ?

Par Yves La Marck

Trump s'affirmant nationaliste, l'Union européenne serait le dernier empire au monde, un empire anti-impérial ?

L'entrée de la Grande-Bretagne en 1972 avait été pensée comme une manière d'éviter l'émergence d'un pouvoir hégémonique en Europe, pour les uns Paris, pour les autres l'Allemagne. La conséquence de son retrait est que chacun va se retrouver dans une sorte de face-à-face avec Berlin. Et Berlin se retrouver seul, car souvent la Grande-Bretagne l'arrangeait bien.

Un empire libéral

L'adhésion anglaise avait été réclamée à cor et à cri par ceux qui redoutaient une évolution fédérale. Sa présence était vue comme un frein à une intégration trop poussée. Le Brexit devrait donc lever ce verrou et permettre de relancer les projets d'union « toujours plus étroite » comme le disent les traités de Maastricht et de Lisbonne. Sous couvert de l'opposition factice entre « populistes » et « progressistes », on voit ressurgir le vieux concept d' « empire ». Sans trop le dire, mais en le disant quand même (le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a commis en mars un petit opuscule intitulé *Le Nouvel Empire. L'Europe du XXI^e siècle*, Gallimard), les plus avertis s'évertuent à donner un nom à cet « objet politique non identifié » (Jacques Delors), sujet de sarcasmes, inconnu des juristes. Exister, ce serait exprimer une volonté, une prétention à être et à persister dans son être. Alors pourquoi pas l'empire ?

Bien entendu, il s'agit d'un empire libéral non au sens du Second Empire dans sa seconde phase, mais parce qu'il se veut fondé sur les valeurs du libéralisme politique et du néo-libéralisme économique, un empire anti-impérial (1), régi non par un empereur ou un suzerain (le droit public allemand a longtemps confondu souveraineté et suzeraineté) mais par des magistrats, un pouvoir arbitral, un pur empire de lois et de normes, Le Maire parle d' « empire paisible ». Raymond Aron distinguait ainsi l'empire par la force et l'empire par le droit, grossièrement Amérique et Europe respectivement (« Paix et Guerre entre les Nations »).

Une forme originale d'internationalisme

C'est par ce détour par le concept d'empire que l'on peut expliquer le retour en grâce de celui de nationalisme (2). Le nationalisme dans son acception la plus générale se définit par rapport à l'empire. Les deux termes les plus décriés retrouvent ainsi leur force originelle en deçà de toutes les déviations. Le nouveau nationalisme comme le nouvel empire ne sont plus fondés sur la force, les uns contre les autres, mais dans une forme originale d'internationalisme. Marine Le Pen n'a jamais autant voyagé à travers l'Europe que pendant cette campagne pour les élections du 26 mai. Mais c'est l'Italien Matteo Salvini qui mène la danse. Alors que la Padanie (Italie du nord) constituait depuis des décennies l'horizon indépassable de la Lega, Salvini multiplie les réunions internationales cherchant à coaguler un faisceau de nationalités en mal d'identité en privilégiant les partis de gouvernement (d'où le handicap majeur du RN). Cette internationale « noire » manque cependant d'un programme commun positif. Aucun véritable contre-projet n'est sur la table. Or il ne

s'agit pas tant désormais de « casser » l'Europe que de bâtir une « Europe-forteresse ». Pas par une révision des traités mais par une prise de contrôle interne dans les cadres actuels.

(1) José Manuel Barroso, alors président de la Commission européenne, 7 octobre 2005. L'idée remonte à l'économiste ultra-libéral Friedrich Hayek.

(2) Yoram Hazony, *The Virtue of Nationalism*, Basic Books, New York, 2018. Non traduit. Intellectuel israélien, il redéfinit le nationalisme par rapport aux deux empires, américain et européen. Pour lui, le nationalisme est innocent des crimes du nazisme qui était un impérialisme. En revanche le nationalisme tire ses racines du vieux fond biblique.

L'Institut Michel Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit a tenu un colloque le 26 mars 2014 sur le sujet dont les actes ont été publiés en 2017 dans un hors-série de la revue *Jus Politicum* : « Penser juridiquement l'Empire ? », Dalloz.

Vue du Ciel **par Philippe Buron-Pilâtre**

VIVA TECHNOLOGY : l'europe a son leader

Dans le domaine des nouvelles technologies et des salons qui font florès autour de la planète, celui de Paris (Viva Technology) qui vient de fermer ses portes à la Porte de Versailles est entré dans le top 5 mondial avec plus de 100.000 visiteurs. Un succès déjà commencé en 2018.

Le Président de la République, le Premier Ministre Canadien, le patron chinois d'Alibaba (la gigantesque success story planétaire) sont quelques-unes des personnalités qui se sont pressées durant les 3 jours de l'événement. On y a parlé Intelligence Artificielle, robots, 5G, mobilités, énergie, environnement. Tous les domaines qui sont ou vont être impactés par la révolution digitale. Tous les grands groupes français et étrangers, les pavillons des pays et ceux des régions françaises (10 sur 13) ont affiché leur marque, abritant sur leurs espaces, les startups qu'ils ont rachetés ou qu'ils couvent. À l'heure de la disruption comme Uber ou encore AirB&B, les grandes enseignes ne veulent plus passer à côté des mutations qui sont en train de s'opérer.

Les conférences ont été prises d'assaut, tandis que les stands ont attiré des milliers de visiteurs, téléphones portables en main, à la chasse des drones, des taxis volants, de la reconnaissance faciale et de tout ce qui constitue un avenir proche, digne des films de science-fiction. Une chance pour celles et ceux qui ne peuvent se déplacer au mythique CES (Consumer Electronic Show) de Las Vegas (Usa) début janvier, et depuis plus de cinquante ans.

Le grand ballon de Paris fête ses 20 ans

À l'heure où l'on parle des 130 ans d'existence de la Tour Eiffel, il est bon de rappeler un autre anniversaire (20 ans celui-la) de la mise en place du Gros Ballon de Paris dans le Parc André Ci-

troën (100 ans cette année de la marque). À l'instar des ballons de foire du début du 20e siècle, ce gros ballon permet de surplomber le cœur de Paris pour quelques euros.

Au-delà de la promenade touristique que propose le "Générali", c'est une station d'observation de la pollution atmosphérique.

À la fin de l'année 1999, le projet de deux étudiants de Polytechnique était de renouveler avec la tradition des ballons à gaz de l'avant-guerre (1re Guerre Mondiale). Et ce pour les manifestations liées à l'arrivée du 20e siècle et du 3e Millénaire. L'année 2000 qui faisait rêver.... À force de persuasion, les deux compères ont réussi l'impensable pari d'implanter ce ballon au cœur de Paris. Leur entreprise créée en 1993 a déjà vendu plus de 80 ballons de ce type dans 30 pays dans le monde. Plus de 500 000 personnes ont déjà volé dans ces engins.

Toutes les grandes capitales et sites touristiques ou historiques en sont équipés. En Alsace ils ont ouvert en 2014 le parc du Petit Prince avec également des ballons. Un succès sans précédent pour Matthieu Gobbi et Jérôme Giacomoni, les deux fondateurs.

Lectures

par **Catherine Pauchet**

Jeunesse

Le fugitif

Jeff et Norbert, deux frères, vivent dans une cité délabrée qui va être dynamitée pour faire place à un immeuble moderne. Tandis que famille et voisins se préparent à déménager, les adolescents découvrent un squatteur dans la cave. L'homme, qui a une peau très blanche et s'exprime en claquant la langue, semble être traqué par des individus louches. Dans ce roman pour la jeunesse, Eric Pessan aborde la question de l'éducation, de la rencontre avec l'étranger et des difficultés de communication.

« L'homme qui voulait rentrer chez lui », Eric Pessan, l'école des loisirs, 186 p., 14,50 €.

Roman

L'intruse

Considéré comme un chef d'œuvre de la littérature américaine, *L'Âge de l'innocence* d'Edith Wharton a obtenu le prix Pulitzer en 1921. Ce roman vient d'être réédité dans une nouvelle traduction. New York, 1870. Newland Archer, issu d'une excellente famille, s'apprête à épouser la jeune May Welland à l'éducation parfaite. Un soir à l'opéra, il rencontre la comtesse Ellen Olenska. May et Ellen sont à l'opposé l'une de l'autre. Autant la première incarne la vertu et la soumission, autant la seconde est libre, capable de défendre ses goûts et ses opinions. Peu à peu, le doute s'installe dans l'esprit de Newland. Choisira-t-il la raison ou la passion ?

« L'Âge de l'innocence », Édith Wharton, Les Belles Lettres, 450 p., 14,90 €.

Médecine

Autisme

Hans Asperger devient médecin en 1931. Il se spécialise dans le traitement des enfants autistes présentant une intelligence et une mémoire au-dessus de la moyenne. L'historienne Edith Sheffer dévoile la face cachée, et honteuse, de ses recherches. Très tôt Asperger devient l'un des acteurs de la médecine nazie avec une obsession : trier et sélectionner suivant des critères eugéniques. Il développe le concept de « psychopathie autistique » qui sépare les enfants « irrécupérables », aussitôt euthanasiés, et les « amendables » possiblement utiles à la société. Après la guerre, il poursuivra une belle carrière universitaire et mourra en 1980 sans avoir été inquiété.

« Les enfants d'Asperger », Edith Sheffer, Flammarion, coll. Au fil de l'histoire », 386 p., 23,90 €.

Revue

Lire ou ne pas lire

Londres est une ville de musique et aussi une cité littéraire. *Lire* consacre un dossier aux auteurs britanniques et à leurs romans, avec en particulier William Boyd interviewé par Claire Chazal. Parmi les autres sujets : l'univers de Bernard Minier, Bret Easton Ellis, les cent ans du prix Goncourt attribué à Marcel Proust, des critiques, des extraits...

« Spécial Londres », Lire, mai 2019, 6,90 €. En kiosque.

Cinéma

par Marie-Christine Renaud d'André

Stubby

Un chien errant sillonne les rues de la ville, avant d'être recueilli par Robert Conroy, un soldat américain qui l'emmène dans son campus de Yale, où il s'entraîne. Nous sommes en 1917, et son régiment s'apprête à partir pour l'Europe.

La guerre de 14 racontée aux enfants, telle est l'originalité de ce film plein de charme et d'humour, malgré le tragique des situations. Et c'est le grand mérite de cette histoire, qui retrace une belle amitié entre un soldat et un petit chien, que de réussir à rendre amusant ce qui ne l'est pas. Sur-tout, il s'agit là d'une histoire authentique, car le jeune chien ayant fait preuve d'héroïsme (en prévenant les soldats d'imminentes attaques de gaz, en les aidant à retrouver des blessés, etc.) est devenu la mascotte de son régiment, et il a été promu au grade de sergent après la guerre ! Une jolie réussite qui ravira toute la famille.

L'amitié franco-américaine est bien soulignée, et, s'il y a des bombardements et des morts, il n'y a pas de réelles violences, ce qui met le film à la portée de tous.

Animation américano-irlando-franco-canadienne (2018) de Richard Lanni, avec les voix originales de Helena Bonham Carter, Gérard Depardieu, Logan Lerman (1h24). Tous

La voix du pardon

Traumatisé dans son enfance par le départ de sa mère et la violence de son père, Bart Millard renaît grâce à la musique.

I Can Only Imagine (titre original du film) est la chanson qui a rendu célèbre le groupe de rock chrétien MercyMe. Dans ce film inégal, J. Michael Finley, qui joue le rôle de Bart Millard, auteur et interprète de la chanson, raconte son enfance douloureuse. Si la seconde partie, qui évoque la conversion du père, est très émouvante, on regrette que la première soit si longue, et, surtout, que la musique soit si envahissante.

Bien sûr, il y a des violences pénibles du père envers son fils. Mais le film est imprégné d'une belle spiritualité, avec un magnifique sens du pardon. Quant à la fin, elle est bouleversante.

Biographie américaine (2018) de Andrew et Jon Erwin, avec J. Michael Finley, Dennis Quaid, Madeline Carroll, Trace Adkins, Cloris Leachman, Tanya Clarke (1h50). Adolescents

The Dead Don't Die

Des phénomènes étranges surviennent dans la petite ville de Centerville. Bientôt, les morts sortent de leurs tombes. Cliff et son adjoint Ronald, des policiers, patrouillent dans les rues de la ville.

Après le film de vampires *Only Lovers Left Alive* (2014), Jim Jarmusch s'attaque aux films de zombies avec son talent habituel. Mais, s'il y a quelques touches d'humour bienvenues et, surtout, de multiples clins d'œil cinématographiques aux classiques du genre, le spectateur a un peu de mal à entrer dans cette histoire trop classique. Il reste que l'interprétation est sensationnelle.

Comme on peut s'en douter, il y a quelques scènes pénibles... mais pas trop. Le courage des deux héros est salutaire.

Film d'horreur américain (2019) de Jim Jarmusch avec Bill Murray, Adam Driver, Tilda Swinton, Chloë Sevigny, Steve Buscemi, Danny Glover, IggyPop, Tom Waits (1h43). Grands adolescents

Delon, c'est la France

par **Jérôme Besnard**

Bien relayée par nos grands médias, une pétition de féministes américaines s'est élevée contre l'émouvant hommage rendu par le Festival de Cannes au plus célèbre acteur français vivant, Alain Delon, le 19 mai sur la Croisette.

Pitoyable démarche que de s'en prendre à un artiste connu et reconnu depuis plus d'un demi-siècle, un acteur adulé jusqu'en Extrême-Orient qui a tant fait pour le rayonnement de notre pays et de notre culture.

A 83 ans, Alain Delon n'a jamais paru aussi jeune. Ce parisien jadis couvert de femmes, de Dalida à Mireille Darc en passant par Romy Schneider, est aujourd'hui converti au recours aux forêts, attitude qu'il pratique sans retenue dans sa maison du Loiret, entouré de ses chiens. Alain Delon, ancien combattant de la guerre d'Indochine est l'incarnation d'une France que l'on croyait éternelle mais dont on constate chaque jour depuis une quarantaine d'années qu'elle est bel et bien mortelle. Bien sûr Alain Delon est marqué à droite, rappelant volontiers ses sympathies ou son admiration pour le général de Gaulle, Georges Pompidou, Raymond Barre ou Jean-Marie Le Pen. Comme Jean-Paul Belmondo ou Gérard Depardieu, Alain Delon assume sa part de provocation. Ce n'est pas dans leurs habitudes de s'indigner. Ils ne jouent pas un rôle, ils sont. Une attitude difficile à comprendre de nos jours. Mais celle qui explique en partie la qualité des films français ou italiens de cet âge d'or du cinéma contemporain durant lequel s'est épanouie la carrière d'Alain Delon. Rappelons qu'il a joué pour Jean-Pierre Melville (*Le Samourai*, *Le Cercle rouge*, *Un flic*), René Clément (*Plein soleil*), Henri Verneuil (*Mélodie en sous-sol*), Luchino Visconti (*Rocco et ses frères*, *Le Guépard*) et Michelangelo Antonioni (*L'éclipse*).

Ce que les pétroleuses d'outre-Atlantique reprochent à Alain Delon, c'est d'être un séducteur. Toute sa vie, il a séduit les spectateurs, les réalisateurs... et les femmes comme un Français est censé le faire : avec distinction. Visible, ce n'est plus autorisé par la bien-pensance. Défense d'incarner ! Défense de briller ! Ses détracteurs, Alain Delon les a balayés d'un revers de main à Cannes dimanche dernier, en sortant le grand jeu comme il lui sied si bien. On demande des séducteurs !

Environnement

par **Fabrice de Chanceuil**

L'écologie entre hasard et nécessité

François de Rugy, ministre d'État chargé de la transition écologique et solidaire, vient d'annoncer, dans un entretien accordé au quotidien Le Parisien dans son édition du 19 mai, la réunion du Conseil de défense écologique et la mise en place de la Convention citoyenne sur le climat promises par Emmanuel Macron dans sa conférence de presse du 25 avril dernier.

Le mouvement des Gilets jaunes, lancé le 17 novembre 2018, est né de la contestation de la hausse des prix des carburants et, singulièrement, celui du gazole, mise en œuvre par le Gouvernement pour assurer la transition écologique en vue d'un abandon progressif des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables afin de lutter contre les effets du changement climatique. Après le gel des taxes sur les carburants décidé le 5 décembre 2018 par le Président de la République en vue de désamorcer le mouvement, la question écologique est passée au second plan pour revenir comme l'un des quatre thèmes du Grand Débat national conclu le 15 avril 2019. Dans sa conférence de presse du 25 avril suivant, destiné à tirer les conclusions du Grand Débat, Emmanuel Macron a consacré peu de temps au sujet environnemental.

Tout d'abord, il a annoncé la création d'un Conseil de défense écologique présidé par lui-même et réunissant les principaux ministres et opérateurs de l'État concernés par l'environnement « pour, à la fois, prendre les choix stratégiques et mettre au cœur de toutes nos politiques (l') urgence climatique ».

Ensuite, il a fait part du lancement, en juin, d'une première mission de 150 citoyens tirés au sort pour siéger au futur Conseil de participation citoyenne appelé à se substituer au Conseil économique, social et environnemental et dont l'objectif sera de « redessiner toutes les mesures concrètes d'aide aux citoyens sur la transition climatique », s'agissant notamment des changements de véhicules ou de chaudières. Le Chef de l'Etat a également ajouté que ces citoyens pourront aussi « définir, si besoin était, d'autres mesures incitatives ou contraignantes et aussi des ressources supplémentaires et de proposer des financements pour ce faire », s'engageant à ce que « ce qui ressortira de cette convention (soit) soumis sans filtre, soit au vote du Parlement, soit à référendum, soit d'application réglementaire directe ».

Chargé de mettre en œuvre ces décisions présidentielles, François de Rugy vient donc de faire connaître les modalités de leur réalisation. En premier lieu, il a indiqué que le Conseil de défense écologique se réunira pour la première fois le jeudi 23 mai sous la présidence du Chef de l'Etat et que l'exercice aura lieu désormais de façon régulière. En second lieu, il a précisé les règles d'organisation et de fonctionnement de la Convention citoyenne pour le climat destinée, à la fois, à reprendre la main sur la difficile question climatique et à satisfaire l'une des revendications des Gilets jaunes pour l'instauration d'une démocratie participative.

Cette convention, et c'est une première dans nos institutions en dehors des jurés choisis pour siéger en cour d'assises, sera composée de 150 citoyens tirés au sort sur les listes électorales mais aussi sur l'annuaire téléphonique afin d'élargir la Convention aux personnes éloignées de la politique et de représenter la France dans sa diversité. Voilà donc, après l'héritage de l'Ancien Régime et le suffrage universel de la République, le hasard convoqué pour prendre part aux grandes décisions de la Nation ! L'objectif premier de la Convention sera de « proposer un avenir à la taxe carbone » mais, pour autant, « il n'y aura pas de sujet tabou », la seule contrainte étant de prévoir une recette en face de toute dépense nouvelle. L'assemblée se réunira à compter de la fin du mois de juin pour une durée de six mois à raison d'un week-end sur trois soit une vingtaine de réunions jusqu'à la fin de l'année. Et, comme prévu initialement, les propositions formulées seront, à partir de 2020, adoptées directement, votées par le Parlement ou soumises à référendum.

Des questions restent cependant en suspens. Qui assurera le secrétariat de cette convention et formulera, in fine, les propositions ? On peut imaginer que les services du ministère seront mobilisés et que les fonctionnaires affectés à cette tâche seront préalablement chapitrés sur les propositions acceptables et celles qui ne le seraient pas. Par ailleurs, qui peut garantir la liberté de conscience de ces citoyens par rapport à des pressions qu'ils pourraient subir de la part de leur entourage ou, plus sûrement, des différents lobbies très actifs dans ce domaine ?

Si l'exercice est nouveau en France, il s'inspire, en partie, d'un précédent venu d'Irlande qui n'a pas de quoi nous rassurer. Ce sont en effet des conventions de citoyens qui ont abouti à l'adoption du mariage homosexuel et de la reconnaissance du droit à l'avortement ! Or, le ministre a indiqué que des conventions citoyennes pourraient se tenir sur d'autres sujets si la formule donnait satisfaction. On pourrait, dès lors, très bien imaginer que les difficiles questions de la procréation médicalement assistée (PMA) et de la gestation pour autrui (GPA) soient ainsi traitées pour aboutir à leur adoption.

Plus que jamais, comme l'écrivait Jean-Jacques Rousseau, la démocratie convient à un peuple vertueux, c'est-à-dire disposant d'une profonde et solide armature morale, faute de quoi s'imposent la dernière idée et les émotions du moment auxquelles nos contemporains, conditionnés par notre société de l'instantanéité, sont si facilement sensibles.

Chiffres

263 000

C'est le nombre net d'emplois créés aux États-Unis en avril dernier. Avec un taux de croissance supérieur à 2 % par an depuis 2012 (2,9 % en 2018), l'économie américaine a profité d'une création nette d'environ 200 000 emplois par mois depuis cette année. Le président Trump met à son propre mérite les 5,6 millions d'emplois nets créés depuis début 2017. Le taux de chômage est en effet tombé à son taux le plus bas depuis 50 ans : 3,6 % de la population active (environ 165 millions de personnes) en avril dernier (il était de 10 % en octobre 2010). Les salaires ont du coup tendance à monter (+ 2,9 % en un an, soit 0,9 % si on décompte une inflation d'environ 2 %). Les économistes favorables au président Trump mettent ces bons résultats sur le compte de la baisse des impôts et des déréglementations qui ont permis de passer à un taux de croissance de 3,2 % au premier trimestre 2019 (au lieu de 1,6 % en 2016).

Les économistes hostiles, s'ils sont libéraux, critiquent des résultats obtenus sur fond de forts déficits budgétaires et, s'ils ne le sont pas, notamment les Français, font remarquer que les États-Unis ont un faible taux de population active par rapport à la tranche d'âge normalement employable. Si on ajoutait toutes les personnes en âge de travailler, mais qui y ont renoncé pour des raisons sociales ou de santé, le taux de chômage réel américain serait le double du taux officiel, donc presque comparable au taux français (8,7 %).

Brèves

France

Euthanasie : Deux cents personnes se sont rassemblées le dimanche 19 mai autour des parents de Vincent Lambert devant le CHU de Reims pour refuser la décision de l'équipe soignante d'arrêter l'hydratation et de procéder à une sédation profonde de Vincent Lambert à partir du 20 mai. Cette décision a été validée par le Conseil d'État en avril dernier.

Justice : Le médecin anesthésiste Frédéric Péchier a été déféré au parquet de Besançon le 16 mai. Il est soupçonné d'avoir empoisonné ou tenté d'empoisonner plus de 50 patients. Plus d'une dizaine sont morts lors d'anesthésies suspectes, d'autres souffrent de séquelles graves. Le prévenu a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire.

Chanson : Le chanteur franco-espagnol Nilda Fernandez est mort le 19 mai d'une insuffisance cardiaque.

La 64^e édition de l'Eurovision qui avait lieu à Tel-Aviv le 18 mai, a été remportée par le Hollandais Duncan Laurence. Bilal Hassani qui représentait la France est arrivé en 14^e position. Il passera à l'Olympia à l'automne prochain.

Cinéma : Le 19 mai, le festival de Cannes a décerné à Alain Delon, 83 ans, une palme d'or d'honneur pour toute sa carrière, malgré une pétition sur Internet qui lui reprochait des propos sexistes, homophobes, etc.

Immigration : Des centaines de manifestants « sans-papiers », « gilets noirs » et du collectif de « La Chapelle debout », ont occupé le terminal 2 de l'aéroport de Roissy le 19 mai après-midi pour protester contre les expulsions par avions d'immigrés déboutés du droit d'asile.

Gilets jaunes : Le samedi 18 mai, la police a compté 15 500 manifestants en France, dont 1 600 à Paris, les Gilets jaunes se sont comptés 40 500.

Médecine : L'avis préliminaire de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur l'évaluation du bénéfice médical des traitements homéopathiques a été transmis aux laboratoires Boiron, Lehning et Weleda. Selon plusieurs médias. Il prône le non-remboursement par la sécurité sociale de ces traitements (actuellement remboursés à 30 %) dont l'efficacité n'est pas scientifiquement démontrée aux yeux de membres de la HAS comme aux yeux de l'Académie de médecine. Un avis définitif est prévu pour juin après examen des arguments présentés par les laboratoires. 20 millions de Français ont recours à cette médecine complémentaire chaque année.

Tourisme : En 2018, 2,2 millions de touristes chinois ont visité la France et y ont dépensé plus de 4 milliards d'euros.

Monde

Égypte : Une explosion visant un car de touristes a fait au moins 17 blessés le 19 mai près du site de Gizeh.

Inde : 900 millions d'électeurs ont été appelés à voter du 11 avril au 19 mai. Les bulletins seront dépouillés le 23 mai. Le taux de participation a été de 66 %. Les sondages donnent vainqueur le Bgaratiya Janata Party (BJP) du Premier ministre nationaliste Narendra Modi, 68 ans.

Allemagne : Le 17 avril, le Bundesrat (Chambre haute allemande) a validé un décret du ministre des Transports réglementant l'usage des trottinettes électriques. Elles seront interdites au moins de 14 ans et sur les trottoirs.

Allemagne : Le procès d'un infirmier qui est accusé d'avoir tué une centaine de patients (peut-être trois fois plus car l'incinération des morts a rendu l'enquête difficile) s'est achevé à Oldenburg (Basse-Saxe) le 17 mai. Le parquet a requis une peine d'emprisonnement « à vie » avec une peine de sûreté de 15 ans.

Autriche : Le vice-chancelier, Heinz-Christian Strache, leader du parti d'extrême droite FPO, s'était fait piéger par une vidéo en 2017 à Ibiza où on le voyait, lors d'une soirée alcoolisée, promettre à une prétendue nièce d'un oligarque russe des contrats publics en échange de subventions. Cette vidéo ayant été diffusée en Allemagne une semaine avant le scrutin européen, il a dû démissionner, le 18 mai, faisant exploser la coalition au pouvoir. Le chancelier Sebastian Kurz, leader du Parti conservateur ÖVP, a proposé au président Alexander Van der Bellen que des élections anticipées aient lieu en septembre prochain.

Italie : Le vice-président du Conseil des ministres et ministre de l'Intérieur italien Matteo Salvini avait invité à Milan le 18 mai tous les chefs des partis souverainistes européens. Marine Le Pen représentait le Rassemblement national. Mais la fête a été gâchée par le scandale touchant le FPO en Autriche.

Syrie : L'armée russe a annoncé une suspension des bombardements sur Idlib le 19 mai. Mais, selon les médias turcs, ceux-ci continuaient.

Russie : Selon l'institut russe des statistiques Rosstat, la croissance économique de la Russie ne serait que de 0,5 % depuis le début de l'année, alors qu'il avait atteint 2,3 % en 2018. Cependant, le gouvernement russe table encore sur une augmentation du PIB de 1,3 % pour 2019.

Architecture : L'architecte sino-américain Ieoh Ming Pei, concepteur de la pyramide de verre du Louvre, est mort dans la nuit du 15 au 16 mai à New York à l'âge de 102 ans.